

La précaution de faire environner le Couvent par une escouade de Sbirres, afin que le Criminel n'échappât point aux mains de la Justice. Ce Ministre a non-seulement refusé de consigner l' homicide, Mais en outre il a exigé qu'on lui donnât une satisfaction de l'insulte qu'il prétendoit avoir été faite aux armes du Roi Catholique par ces Sbirres commandés autour du Couvent. Enfin, le tout considéré, on a fait conduire ces Sbirres dans les prisons publiques, par ordre de la Secrétairerie d'Etat. Mais les Officiers de Police s'étant rendus au Couvent dont il est question pour y prendre ensuite le meurtrier, on trouva qu'il s'étoit évadé.

Par les soins qu'a pris le Souverain Pontife pour le bien public & en particulier pour le soulagement des Pauvres, il se trouve dans les greniers publics de Rome plus de cent mille mesures de grain vieux, non-compris celui que chaque particulier ou marchand tient à soi. On conserve cependant en vigueur l'Ordonnance qui défend d'en laisser sortir d'aucune espèce sans la permission de Sa Sainteté.

CORSE. Les Députés que l'Assemblée de la Nation, tenuë le 15. de Juillet par ordre du Comte de Narbonne, avoit élus pour se rendre auprès du Roi Très- Chrétien, se sont mis en route pour Versailles. On leur a assigné 12500 livres pour les fraix du voyage; savoir, 600 aux Députés du Clergé, 4000 à ceux de la Noblesse & 2500 à ceux du Tiers- Etat. Ils ont ordre de revenir en Corse dès qu'ils auront eu audience du Roi, afin de pouvoir assister à une autre Consulte générale, qui se tiendra le 15. Novembre prochain.